



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 08 février 2022

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mardi 8 février 2022 à 18H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Francis FRECOURT, M. Michel BRAUN.

Étaient absents-excusés : M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint donne pouvoir à Karine BOETTI, Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, M. Herbert WOLFERS donne pouvoir à Paul REY, M. Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, Mme Geneviève IDDA donne pouvoir à Marie-Lou ALLAVENA, M. Renaud LEFEBVRE donne pouvoir à Audrey ROSSI, Mme Isabelle SAUVE donne pouvoir à Daniel GIORDAN, M. André IPERT donne pouvoir à Michel BRAUN.

Était absente : Mme Danielle GASTALDI.

Secrétaire de séance : Mme Karine BOETTI Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 18H10.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, donne lecture aux membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

1	01/12/2021	<p>Avenant de convention de location de deux appartements 4 Chemin des Oliviers à la Société SNCF RESEAU</p> <p>L'avenant de convention est accepté pour la location de deux appartements sis 4 chemin des Oliviers à la Société SNCF RESEAU infrapôle Provence Côte d'Azur41, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022. La location est consentie pour un montant de 600 € mensuel toutes charges comprises.</p>
2	15/12/2021	<p>Avenant de convention de location d'un gîte à Monsieur Thibaud PAPIN</p> <p>L'avenant de convention est accepté pour la fin de la location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Thibaud PAPIN. La location prend fin au 17 décembre 2021.</p>
3	22/12/2021	<p>Convention de location d'un gîte à Monsieur TOUAT Farid</p> <p>La convention est acceptée pour la location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur TOUAT Farid, du 17 janvier 2022 au 28 février 2022. La location est consentie pour un montant de 500 € mensuel toutes charges comprises.</p>
4	02/02/2022	<p>Avenant de convention de location pour l'appartement de Madame Jacqueline RIMBOURG</p> <p>L'Avenant de convention est accepté pour la location d'un appartement sis 29 boulevard Rouvier, à Madame Jacqueline RIMBOURG. La location est consentie pour un montant de 500 € toutes charges comprises à compter du 1^{er} février 2022.</p>
5	02/02/2022	<p>Exonération du loyer pour l'appartement de Madame Jacqueline RIMBOURG</p> <p>L'Exonération de loyer est acceptée pour l'appartement de Madame Jacqueline RIMBOURG, sis 29 boulevard Rouvier, pour compenser une hausse des charges d'électricité, suite au sinistre survenu sur le chauffage au fioul. Cette exonération est concédée pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} février 2022.</p>

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 03 décembre 2021.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du vendredi 03 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier d'un bien sinistré	3
2	Demande de subvention pour la réhabilitation de la promenade Goulden	4
3	Demande de subvention pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT	4
4	Demande de subventions pour la restauration de deux pianos sinistrés par la tempête Alex	5
5	Demande de fonds de concours à la CARF pour la réparation des portes automatiques de la Maison de Santé	5
6	Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition d'un téléphone satellite	5
7	Demande de fonds de concours à la CARF pour l'achat d'un perforateur burineur pour le service technique	5
8	Demande de fonds de concours à la CARF pour l'achat d'outils d'élagage et d'entretien des espaces verts	6
9	Demande de subvention au Département pour la sécurisation des manifestations 2022	6
10	Approbation du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM et désignation des représentants de la Commune	6
11	Approbation de la convention pluriannuelle de pâturage pour Madame Julia BONNET	6
12	Approbation de la durée annuelle de temps de travail à 1607 heures	7
13	Création de postes au tableau des effectifs	7
14	Motion pour le maintien de la ligne SNCF Nice-Sospel-Breil-Tende durant les travaux du tunnel de Braus	7
15	Motion contre les fermetures de classes dans les vallées sinistrées	8
16	Informations diverses	9
17	Questions diverses	10

1. Approbation de la procédure de rachat par les fonds Barnier d'un bien sinistré

Monsieur le Maire informe que la Commune a réglé la situation de la plupart des biens touchés par la tempête Alex, susceptibles de faire l'objet d'une procédure de fonds Barnier.

Monsieur le Maire propose de dresser une quatrième liste (non définitive et non exhaustive) des biens, comme suit :

- Propriété de Madame Lolita JOGUET

Monsieur le Maire informe que dix-huit biens immobiliers sur la commune vont bénéficier des fonds Barnier. Il reste actuellement la problématique des immeubles de la place Brancion faisant l'objet d'un arrêté de péril. Une étude des sols est prévue courant février 2022.

Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subvention pour la réhabilitation de la promenade Goulden

Monsieur le Maire précise que la réhabilitation de la promenade Goulden concerne la structure de soutènement.

Le montant des travaux de cette opération est de 399 598 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département à hauteur de 70% du montant total HT, soit 279 718,60 €, et l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 30% du montant total HT, soit 119 879,40 €.

Monsieur Francis FRECOURT, Conseiller Municipal, souhaite connaître la longueur concernée par les travaux de la structure de soutènement.

Monsieur Daniel GIORDAN, Adjoint au Maire, informe que la distance concernée est de 35 mètres.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention pour la création et la réhabilitation de sentiers de VTT

Monsieur le Maire explique qu'un certain nombre d'acteurs du tourisme déplorent le manque de sentiers de VTT dans la vallée. Deux de ces acteurs préparé un projet de création et de réhabilitation de sentiers de VTT entre Piène-Haute, le Col de Brouis et le village de Breil-sur-Roya.

Le montant de cette opération est de 30 150 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département à hauteur de 60% du montant total HT, soit 18 090 €, et la CARF à hauteur de 20% du montant total HT, soit 6 030 €. Les 20% restants sont à la charge de la Commune.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, demande pourquoi la TVA ne peut pas s'appliquer pour ce genre d'opération.

Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe au Maire, informe que les auto-entrepreneurs ne sont pas assujettis à la TVA.

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subventions pour la restauration de deux pianos sinistrés par la tempête Alex

Monsieur le Maire rappelle que le financement de la restauration du piano Pleyel est assuré par la Principauté de Monaco pour un montant de 48 000 €. La demande de subvention de ce point à l'ordre du jour concerne le piano droit et l'orgue.

Le montant de la restauration est de 5 400 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le Département à hauteur de 70% du montant total HT, soit 3 780 €, et la CARF à hauteur de 15% du montant total HT, soit 810 €. Les 15% restant sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de fonds de concours à la CARF pour la réparation des portes automatiques de la Maison de Santé

Monsieur le Maire explique que les portes automatiques de la Maison de Santé ne fonctionnent plus et doivent être remplacées.

Le montant de cette opération est de 2 925 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, soit 1 462,50€.

Approuvé à l'unanimité

6. Demande de fonds de concours à la CARF pour l'acquisition d'un téléphone satellite

Monsieur le Maire explique que cette acquisition est devenue une nécessité, depuis les intempéries des 02 et 03 octobre 2020.

Le montant de cet achat est de 1 030 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, soit 515 €.

Approuvé à l'unanimité

7. Demande de fonds de concours à la CARF pour l'achat d'un perforateur burineur pour le service technique

Monsieur le Maire informe que le service technique souhaite faire l'acquisition d'un perforateur burineur pour un montant de 2 064,19 € HT, et sollicite l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, soit 1 032,09 €.

Approuvé à l'unanimité

8. Demande de fonds de concours à la CARF pour l'achat d'outils d'élagage et d'entretien des espaces verts

Monsieur le Maire informe que le service technique souhaite faire l'acquisition d'outils d'élagage et d'entretien des espaces verts pour un montant de 1 369,02 € HT. Il propose de solliciter l'aide de la CARF à hauteur de 50% du montant total HT, soit 684,51 €.

Monsieur Francis FRECOURT souhaite savoir si les 50% restant sont partagés avec la commune de Saorge.

Monsieur le Maire précise que le matériel est destiné au service technique pour l'entretien des espaces verts communaux, et non aux Brigades Vertes.

Approuvé à l'unanimité

9. Demande de subvention au Département pour la sécurisation des manifestations 2022

Monsieur le Maire explique que la Commune peut bénéficier d'une subvention du Département, d'un montant maximal de 5 000 €, afin de sécuriser les manifestations prévues cette année.

Approuvé à l'unanimité

10. Approbation du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM et désignation des représentants de la commune

Monsieur le Maire informe que le SICTIAM modifie ses statuts afin d'intégrer les compétences exercées par le SDEG. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts, et d'élire dans le même temps les deux représentants de la Commune dans les trois nouveaux collèges créés au sein du SICTIAM :

- Collège « Distribution publique d'électricité »,
- Collège « Distribution publique de gaz naturel »,
- Collège « Éclairage public ».

Monsieur le Maire propose de désigner **Monsieur Daniel GIORDAN**, en qualité de délégué titulaire, et **Monsieur Paul REY**, en qualité de délégué suppléant pour siéger au sein de ces trois collèges.

Approuvé à l'unanimité

11. Approbation de la convention pluriannuelle de pâturage pour Madame Julia BONNET

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention pluriannuelle de pâturage situé à la baisse de Levens, d'une durée de 5 ans et d'un loyer annuel de 200 €, pour Madame Julia BONNET.

Approuvé à l'unanimité

12. Approbation de la durée annuelle de temps de travail à 1607 heures

Monsieur le Maire explique que les agents communaux ont déjà une durée annuelle de temps de travail de 1607h, mais cela ayant été rendu obligatoire depuis peu, les communes doivent donc délibérer pour entériner ce passage aux 1607 heures.

Madame Collette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, souhaite connaître le nombre de temps partiels au sein de la mairie.

Monsieur le Maire répond que le service technique et le service administratif ne comptent que des agents à temps pleins. Quatre agents titulaires sont à temps partiel, un titulaire à temps non complet, et cinq agents non titulaires à temps non complet. Soit 10 agents qui ne travaillent pas à temps complet.

Approuvé à l'unanimité

13. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose d'approuver la création de deux postes :

- Un poste d'ingénieur territorial à temps complet concernant le recrutement d'un chargé de mission reconstruction. L'offre d'emploi a été publiée et la Commune a réceptionné à ce jour 4 candidatures. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 1^{er} mars 2022.
- Un poste d'adjoint technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service d'entretien de la voirie à temps complet.

Monsieur Francis FRECOURT propose, dans la mesure du possible, que le chargé de mission reconstruction soit logé sur place et qu'il soit passionné par la montagne.

Monsieur le Maire indique que rien de cela n'a été mentionné dans l'offre d'emploi mais que ces points seront pris en compte lors du recrutement. L'objectif est de faciliter l'accès à ce poste pour une personne extérieure à la commune.

Approuvé à l'unanimité

14. Motion pour le maintien de la ligne SNCF Nice-Sospel-Breil-Tende durant les travaux du tunnel de Braus

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'approuver la motion concernant le maintien de la ligne SNCF Nice-Sospel-Breil-Tende durant les travaux du tunnel de Braus. Cette motion a été proposée par l'association « Les Amis du Rail » à toutes les communes concernées.

Monsieur le Maire en donne lecture :

Des travaux importants doivent être engagés sur la section ferroviaire Nice-Sospel, notamment au niveau du tunnel du Braus entre Touët de l'Escarène et Sospel. Le comité de pilotage réunissant l'Etat, la SNCF et la Région a annoncé que pour mener à bien ces travaux indispensables, la ligne sera totalement fermée pour une période de 12 à 18 mois à l'horizon 2023-2024. Malgré tout, aucune confirmation définitive du programme, et du calendrier des travaux, n'a été faite par la SNCF et la Région. La réalisation de ces travaux est une nécessité, la fermeture totale de la ligne pour une période aussi longue pose un réel problème dans nos vallées. En ce qui concerne la vallée des

Paillons, un minimum de rotations entre l'Escarène et Nice permettrait d'une part la desserte du Lycée de Drap et du collège de l'Escarène et d'autre part d'éviter le trafic routier déjà très intense dans les Paillons par la mise en place de navettes de substitution qui se trouveraient elles-mêmes dans l'incapacité de jouer leur rôle du fait de l'accroissement des embouteillages. Au-delà de la problématique des Paillons, nous proposons de demander à l'Etat, la SNCF et la Région de mettre en œuvre une organisation des travaux permettant d'éviter la fermeture totale de la ligne Nice-Sospel-Breil-Tende. En effet, il est vital pour l'activité économique et les déplacements des populations de nos vallées, durement touchées par la tempête ALEX, de disposer de la desserte ferroviaire. Pour cela, l'organisation de travaux de nuit avec un fonctionnement de la ligne de jour pourrait être un des scénarios envisagés.

Monsieur le Maire propose donc de demander à l'État, la SNCF et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- D'envisager une organisation pour maintenir la ligne ferroviaire entre Nice et l'Escarène, avec, au minimum, le nombre de rotations actuelles durant les travaux prévus pour restaurer le tunnel du Braus,
- De prévoir également qu'une partie des travaux puisse être effectuée de nuit, et/ou les week-ends, afin de minimiser les conséquences sur la vie quotidienne des breilloises et des breillois et permettre ainsi le passage à minima de trains entre l'Escarène et Sospel durant la longue période de travaux,
- D'organiser une réunion d'information, de dialogue, et de concertation sur la commune avec les différents interlocuteurs (SNCF Réseau, SNCF, Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur) afin de présenter les objectifs et les modalités des travaux, de discuter sur les moyens d'en minimiser les conséquences et d'échanger sur la modernisation à moyen terme.

Monsieur Michel BRAUN informe que malheureusement la coupure de la ligne ne pourra pas être évitée car les travaux sont trop conséquents. La solution pour la vallée de la Roya serait d'utiliser la voie ferrée par Vintimille. Pour anticiper cela, il faudrait que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur engage le dialogue avec les Italiens et finance quelques trains en plus. **Monsieur Michel BRAUN** indique aussi que la Région lance une étude pour la réhabilitation totale de la ligne Nice-Turin d'ici fin 2030.

Approuvé à l'unanimité

15. Motion contre les fermetures de classes dans les vallées sinistrées

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par l'inspecteur de circonscription, Monsieur MESSINA, qui lui a indiqué que la Commune était menacée par la fermeture de classes aux écoles et au collège. Les ateliers de concertation organisés par le Préfet avec tous les maires des vallées sinistrées ont permis de voir que toutes les communes de ces vallées sont concernées par ces fermetures de classes. D'un commun accord, les maires ont décidé d'établir un courrier et d'adopter en conseil municipal une motion afin de demander que le moratoire mis en place l'année dernière soit reconduit au moins pour la rentrée 2022. Entre temps, le Préfet a indiqué qu'il n'y aurait pas de fermeture de classes prévue à Breil-sur-Roya en 2022, mais **Monsieur le Maire** souhaite tout de même adopter cette motion. Il en donne lecture et demande aux Conseillers Municipaux d'approuver cette motion annexée au présent compte rendu.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour envoyer un message de sympathie à la municipalité et aux parents d'élèves de Sospel qui sont eux aussi menacés par la fermeture d'une classe pour la rentrée 2022.

16. Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Les travaux de la Lavina vont commencer dans les prochains jours, afin de conforter certaines berges et créer quelques enrochements. Les travaux, d'un montant d'environ 250 000 €, seront pris en charge par la CARF et dirigés par le SMIAGE.
- Le travail sur le projet de démolition de l'immeuble Guidi a débuté. Une réunion sur site a été effectuée la semaine dernière avec l'architecte des Bâtiments de France, la CARF, un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieurs sous-sol pour s'accorder sur le projet de confortement de l'immeuble qui se trouve derrière la Maison Guidi en conservant une partie de cette dernière. Le confortement se ferait ainsi de l'intérieur et non de l'extérieur afin de garder l'esthétique de la place. Ce projet doit bien sûr être approuvé par les services de l'État au titre des fonds Barnier.
- La Commune a mandaté un architecte pour assurer la maîtrise d'ouvrage de plusieurs opérations comme les travaux de toiture et d'étanchéité du bâtiment de la crèche prévus en avril. Il interviendra aussi pour le bâtiment Poste/Perception, le local de l'aide humanitaire, la buvette du lac, ainsi que le local de permanence derrière la salle Sainte Catherine. **Monsieur Michel BRAUN** souhaite connaître la surface récupérée par La Poste sur la partie Perception. **Monsieur le Maire** indique que La Poste va récupérer deux pièces.
- L'étude des berges se fait en deux temps. Dans un premier temps l'élaboration d'un plan guide à l'échelle de la Commune, et dans un second temps, un focus sur les berges, le tout pour une durée de 6 mois. L'appel d'offres venant de se terminer, l'étude des berges pourra donc débuter fin février, après attribution du marché. L'analyse est en cours avec le soutien de l'agence 06.
- Les travaux de la salle Sainte Catherine, et notamment la réfection du sol, vont débiter fin avril, et courent jusque mi-juillet. La salle sera donc inutilisable le temps des travaux.
- Le calendrier des travaux concernant le pont du stade est le suivant :
 - Début du terrassement des culées : mars 2022
 - Fondation spéciale : avril 2022
 - Construction des piles : juin 2022
 - Pose des travées : septembre 2022
 - Mise en service : octobre 2022
- La Commune a entièrement remboursé sa ligne de trésorerie.
- La Commune a postulé au concours des Rubans du Patrimoine pour les travaux réalisés sur Notre Dame du Mont. Ce concours récompense la mobilisation des collectivités dans l'entretien et la sauvegarde du patrimoine.

17. Questions diverses

Monsieur Michel BRAUN souhaite savoir si la Commune a des projets pour la réhabilitation du camping.

Monsieur le Maire explique que la municipalité a plusieurs idées de terrain et un projet de camping type écolodge comprenant des chalets plutôt que des emplacements libres.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, explique que le secteur médical de la vallée, et, notamment l'hôpital de Breil, est menacé par la pénurie de personnels soignants. Il y a un réel besoin, mais la commune manque de logements pour garder ce personnel qui vient de l'extérieur et les horaires de la crèche ne sont pas adaptés à ceux de l'hôpital.

Monsieur le Maire explique que les besoins en logement sur la commune constituent un problème général. La Commune et le Département vont réhabiliter les anciennes cités SNCF et l'ancien bâtiment des Douanes mais prend nécessairement du temps. La municipalité est ouverte à la discussion pour les personnes rencontrant des difficultés pour se loger. Par ailleurs, une diffusion massive concernant le besoin de personnel serait la bienvenue pour informer la population de Breil et les communes voisines de ces recrutements.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, Adjointe au Maire, rappelle qu'une enquête avait été réalisée auprès des parents pour pouvoir adapter au mieux les horaires de la Crèche. Le souci se pose quand le besoin concerne un nombre restreint d'enfants. Le personnel de la crèche n'est pas assez nombreux pour effectuer des amplitudes horaires plus larges, et cela reste compliqué d'ouvrir plus tôt et/ou de fermer plus tard pour un seul enfant.

Monsieur Francis FRECOURT remarque un déclin au niveau de la Maison de Santé. Les médecins ne se déplacent plus, il n'y a plus de service de radiologie, quasi plus de kinésithérapeutes et le service d'ophtalmologie ne consulte que les résidents de l'EHPAD.

Monsieur le Maire explique que la Maison de Santé est un bâtiment communal mais que le fonctionnement est établi par les professionnels de santé. Il y a des discussions en cours avec la mairie pour réviser les loyers. Les discussions pourront aussi s'orienter sur le service donné à la population et les besoins médicaux attendus par les administrés. **Monsieur le Maire** tient quand même à rappeler que la Maison de Santé intervient dans toute la vallée de la Roya, ce qui n'était pas le cas à sa création.

Monsieur Francis FRECOURT félicite **Monsieur Michel BRAUN** pour ses deux éditions concernant la ligne de chemins de fer. Par ailleurs, au vu de la fusion entre le SDEG et le SICTIAM, il souhaite savoir s'il serait possible d'envisager des travaux électriques dans la Chapelle Saint Antoine l'Ermite. Il souhaiterait également savoir si la Secrétaire Générale des Services ne pourrait pas bénéficier d'un logement plus adapté.

Monsieur le Maire prend note de la dernière remarque et confirme que c'est envisageable. Concernant l'électrification de la Chapelle Saint Antoine l'Ermite. C'est effectivement l'une des priorités de la municipalité.

Madame Marie-Lou ALLAVENA demande s'il serait possible d'installer un panneau d'affichage libre au niveau de la Madone.

Monsieur le Maire va faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h34.

 Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya

MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES DANS LES VALLÉES SINISTRÉES

Les 2 et 3 octobre 2020, nos vallées, nos villages des Alpes-Maritimes ont été durement frappés par la tempête Alex.

Cette catastrophe n'a pas seulement détruit des habitations et des infrastructures, elle a également bouleversé nos équilibres socio-économiques et poussé beaucoup d'habitants à s'interroger sur leur avenir dans les vallées.

Face à cela, toutes les institutions sont à pied d'œuvre pour rétablir au plus tôt les voies de communication, pour maintenir les services publics et venir en aide aux populations dans le besoin.

Afin de ne pas fragiliser davantage nos communes sinistrées, l'Inspecteur d'académie avait décidé, à la rentrée 2021, de maintenir toutes les classes dans les établissements scolaires.

Grâce à la mobilisation de tous, nos vallées se reconstruisent peu à peu et relèvent la tête. L'économie redémarre progressivement et les habitants reviennent petit à petit. Mais nous demeurons dans une situation précaire où une seule mauvaise décision peut faire s'effondrer un édifice encore instable.

Or, dernièrement, plusieurs Maires ont été contactés par l'Inspection d'académie afin d'évoquer la possibilité de fermer des classes dans certaines de nos écoles, à la rentrée prochaine, en raison du manque d'effectif.

Certes, plusieurs établissements ont, au lendemain de la catastrophe, enregistré une baisse du nombre d'élèves. Mais les effectifs remontent progressivement et devraient retrouver, à moyen terme, les niveaux qui étaient les leurs à la veille de la Tempête.

Une telle décision serait vécue comme une injustice au moment où les collectivités et l'Etat font tout leur possible pour faire revenir les habitants dans nos vallées.

Choisir aujourd'hui de fermer des classes dans nos villages, c'est envoyer un message désastreux à la population et prendre le risque de faire partir certaines familles qui regardent bien sûr d'abord l'intérêt de leurs enfants. C'est déstabiliser à nouveau des territoires encore fragiles et ainsi mettre à mal le travail de reconstruction qui nous occupe tous depuis 15 mois.

Par la présente motion, nous demandons qu'aucune classe ne soit fermée dans les écoles de nos vallées sinistrées.

Pour l'avenir de nos communes, il est essentiel que le moratoire mis en place l'an dernier soit reconduit au moins pour la rentrée 2022.

